

"Énergies Renouvelables" vue du Gers



"Énergies Renouvelables" vue du Gers

Définissons ensemble l'organisation globale d'Énergies Renouvelables pertinentes pour notre futur Gers

La brutalité de la loi d'Accélération des Énergies Renouvelables - loi APER de 2023 - qui a été saisie comme une opportunité par la Région dans son scénario REPOS (Région à Énergie Positive), est devenue flagrante sur notre territoire gersois, dans l'impossibilité de s'organiser. On ne peut pas demander au Gers de devenir un producteur d'Énergies Renouvelables important tout en demeurant un des principaux départements agricoles du pays et en participant à sa souveraineté alimentaire.

C'est précisément ce que la **Commission d'Information des Énergies #2 du lundi 4 novembre** dernier, sous la responsabilité du Préfet du Gers et avec près de 50 participants, a mis en exergue. La grande majorité des présents : Amis de la Terre du Gers et FNE Occitanie-Pyrénées, représentants de la Région, du Département, des Maires du Gers, des Maires ruraux, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des métiers, du Comité Départemental du Tourisme, des Fédérations de chasse et de pêche, des syndicats agricoles..., a exprimé une nécessaire transversalité qui doit d'aller bien au-delà de la seule comptabilité de Kwh.

C'est pourquoi lors de cette réunion, les Amis de la Terre du Gers et FNE Occitanie-Pyrénées ont fermement souligné l'insuffisance de la méthode « fil de l'eau » suivie jusqu'à maintenant. Cette approche, sans vision globale et très réductrice, appréhende les projets les uns après les autres au seul prisme d'objectifs énergétiques fixés par le scénario REPOS. **La complexité de concilier des objectifs de développement économique, de protection de l'environnement, de sobriété, ne doit pas être ni sous-estimée ni occultée.** Au contraire elle doit être discutée ouvertement et avec tous, dans la transparence des projets à venir, avec une stratégie d'anticipation et d'évitement des impacts, notamment sur les espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) ; sinon ses effets seront subis et contestés.

C'est donc un véritable **"Schéma directeur gersois pragmatique des énergies renouvelables"** qu'il faut élaborer, concerter très largement, puis appliquer. Il permettra de définir une vision à long terme pour le développement des ENR pertinentes dans le Gers grâce à une véritable participation citoyenne, la coordination des politiques publiques (énergétique, agricole, environnementale, de l'eau, de l'urbanisme, du tourisme...) , une prise en compte par les collectivités locales du temps long, du respect de la biodiversité et de la Stratégie Nationale Bas Carbone, etc... La précarité énergétique des foyers modestes, l'organisation territoriale, la sobriété énergétique, sont des sujets complexes qui nécessitent des orientations claires et cela requiert une méthode appropriée sous la responsabilité des pouvoirs publics, mais pour tous et avec les citoyens.